



Prix Médias et Ruralités

3ÈME ÉDITION DU PRIX MÉDIAS ET RURALITÉS

Les rédactions et journalistes ont jusqu'au 28 février 2026 pour envoyer les candidatures à la 3^{ème} édition du *Prix médias et ruralités* : "Voir et dire les ruralités".

Paris, le 27 janvier 2026 : « *Exceptionnellement, les inscriptions pour la 3^{ème} édition du Prix médias et ruralités sont prolongées jusqu'au 28 février 2026 pour les sujets thématiques publiés en 2025.* » annonce Bernard Delcros, sénateur et président du Parlement rural français, qui ajoute, « *Il est essentiel de mettre en lumière le travail attentionné réalisé par les journalistes sur nos territoires. C'est la raison pour laquelle cette 3^{ème} édition du **Prix médias et ruralités** doit être un succès comme les deux éditions précédentes.* »

Ce prix a été créé et est organisé par le Parlement rural français (P.R.F.), avec le soutien de partenaires engagés dans un mouvement concret de promotion et de soutien aux territoires. « **Voir et dire les ruralités** » est le thème de cette année. Il distingue une grande diversité de sujets, entre l'économie, le social, la vie publique, les enjeux environnementaux et sociétaux, l'agriculture, etc.

L'ensemble des journalistes professionnels titulaires d'une carte de presse 2025, salariés ou pigistes, peuvent s'inscrire dans l'une des huit catégories : presse quotidienne régionale et départementale, presse hebdomadaire régionale et départementale, presse quotidienne nationale, presse magazine, radio, photo, télé/JRI et web. Les formulaires d'inscription, le dépôt des sujets et le règlement sont disponibles sur le site officiel : www.prix-medias-et-ruralites.fr.

Une part essentielle de notre avenir commun se joue dans ces territoires trop souvent méconnus. Le travail des journalistes avec leur regard professionnel est indispensable et précieux pour rappeler tous les enjeux, mettre en lumière les innovations et relever les points de vigilance nécessaires à une prise de conscience collective.

Composé de journalistes professionnels et d'acteurs des ruralités, enseignants en journalisme, le jury se fonde sur des qualités de traitement, d'écriture, d'originalité de l'information, de pertinence des angles, dans le souci du respect de la déontologie journalistique.

À L'INITIATIVE:



AVEC LE SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES :



Contact : Jean-Yves VIF, SG du Prix médias et ruralités, 06 08 46 98 14,
jean-yves.vif@parlementrural.org Frédéric CAGNATO, 06 71 88 37 08,
frederic.cagnato@parlementrural.org